

- RÉVISION -  
SCOTSUD54

ATELIERS DU PROJET  
D'AMÉNAGEMENT STRATÉGIQUE

#5

SANTÉ,  
BIEN-ÊTRE ET  
QUALITÉ DE VIE  
DES HABITANTS

## CONTEXTE DES ATELIERS ET ATTENDUS

Dans la continuité des webinaires de la révision du SCoT qui se sont tenus en décembre dernier, les **Ateliers du Projet d'Aménagement Stratégique** ont pour objet d'échanger et de débattre sur les grands enjeux du territoire pour les 20 prochaines années, contribuer à définir les orientations du futur SCoT, faire part de vos questions ou points d'attention.

### DÉROULEMENT ET MODALITÉS D'ANIMATION DES ATELIERS

3 temps sont prévus :

#### 1. PLÉNIÈRE

Introduction des élus puis  
présentation par Écovia  
d'un résumé du diagnostic  
(document support remis  
à tous les participants)  
*Temps 30 minutes*

#### 2. ATELIERS

Groupe de 6 à 8 personnes  
maximum sur les enjeux / pistes  
d'orientations proposés  
*Temps 1h15*

#### 3. SYNTHÈSE

Plénière de restitution  
des travaux de groupe  
avec une conclusion  
des élus (Président, VP)  
*Temps 45 minutes*

### ORGANISATION DES ATELIERS

Une même méthode d'animation pour les ateliers en présentiel et en distanciel avec un support type tableau blanc physique ou en ligne avec post-it.

#### 1<sup>ER</sup> TEMPS : RÉFLEXION COLLECTIVE

Désignation d'un porte-parole qui sera chargé de restituer la synthèse de l'atelier

À partir des enjeux formulés ci-après (voir p. 6-7) :

- Avec l'aide de post-it je me positionne sur l'ensemble des enjeux (je suis d'accord, je ne suis pas d'accord, je souhaite reformuler),
- Avec l'aide de post-it je fais part d'une réponse ou réflexion personnelle sur au moins l'une des questions déclinée sous chaque enjeu et qui me semble importante,
  - Un tour de table pour partager.

#### 2<sup>E</sup> TEMPS : SYNTHÈSE

Organiser une synthèse à partir des échanges et débats issus de la réflexion collective, en agencant les post-it afin de :

- Identifier des points de consensus, d'achoppement ou de tension, ce qui les gêne dans la mise en œuvre de leur politique, etc...,
- Reformuler les enjeux ou les pistes d'orientation,
  - Hiérarchiser quand c'est possible,
  - Spatialiser quand c'est possible.

## RAPPEL DES CHOIX DU SCOT EN 2013

L'ambition du SCoT en 2013 était de **préserver les ressources naturelles, la santé et le bien-être des habitants**. Il s'agissait de limiter au maximum l'exposition des biens et des personnes aux risques en affirmant la volonté d'améliorer la connaissance et de réduire la vulnérabilité. La qualité de l'air et les nuisances sonores devaient également être intégrées afin de diminuer leur impact sur les habitants. Enfin, la question du changement climatique était déjà posée, notamment du fait de ses incidences potentielles sur les inondations et ilots de chaleur urbains.

### DEVENIR UN TERRITOIRE MOINS VULNÉRABLE À LA CRISE ÉNERGÉTIQUE ET AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

- **Réduire les consommations d'énergie source de Gaz à Effet de Serre (GES)** : prendre en compte l'énergie dans les choix d'aménagement, amélioration des transports en commun en milieu urbain, utilisation des modes doux ;
- **S'adapter au changement climatique** : développer et intégrer la connaissance des risques d'inondation et des ilots de chaleur urbains.

### INTÉGRER LA GESTION DES RISQUES DANS LES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT ET D'URBANISME

- **Maintenir la dynamique naturelle des cours d'eau** en préservant les zones de stockage et d'expansion des crues ;
- **Gérer les eaux pluviales et améliorer la connaissance du risque ruissellement** ;
- **Interdire l'urbanisation dans les secteurs concernés par un aléa fort** ;
- **Limiter l'exposition aux risques industriels et liés aux activités humaines**.

### LIMITER ET LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS ET LES NUISANCES

- **Veiller à la bonne qualité de l'air** ;
- **Réduire le risque direct et indirect de pollutions** sur l'environnement ;
- **Développer une nouvelle politique de gestion des déchets** ;
- **Limiter les effets négatifs du bruit** dans les zones les plus exposées.

### FAVORISER UNE URBANISATION MAÎTRISÉE DE QUALITÉ

- **Améliorer la qualité des aménagements** vers des formes plus compactes et une meilleure prise en compte du fonctionnement écologique, de la biodiversité et des continuités écologiques dans les projets ;
- **Améliorer le cadre de vie** de par la qualité urbaine, environnementale et paysagère, des nouvelles extensions urbaines qu'elles soient économiques, commerciales, artisanales et résidentielles ;
- **Garantir un aménagement plus vertueux** pour une meilleure prise en compte du fonctionnement local des trames vertes et bleues et une meilleure gestion des eaux pluviales proches du cycle naturel.

## **RAPPEL DU DIAGNOSTIC DE 2020**

**La santé est un état complet de bien-être physique, mental et social qui ne consiste pas seulement en l'absence de maladie.** Elle résulte d'interactions complexes entre facteurs individuels : âge, sexe, hérédité, modes de vie, niveau de revenu et cadre de vie. Les milieux qui nous entourent agissent également quotidiennement sur notre santé.

**L'Organisation mondiale de la santé (OMS) estime que 23 % des décès et 24 % des maladies sont attribuables à des facteurs environnementaux.** L'explosion des maladies chroniques et les risques induits par les changements environnementaux globaux comme le réchauffement climatique, incitent aujourd'hui à repenser la santé à l'interface entre les hommes, les animaux et les écosystèmes.

**Les politiques publiques, notamment au travers le SCoT, peuvent jouer un rôle sur la santé par les choix d'urbanisme opérés :**

- Sur les formes urbaines et d'habitat, le développement des infrastructures de transports et des mobilités actives, la protection des services écosystémiques rendus par la biodiversité et favorables à la santé, la qualité et disponibilité de la ressource en eau, la protection de l'air, l'intégration de la nature en ville.
- En facilitant des implantations (plate-forme et réseaux de télémédecine, maisons de santé pluri professionnelles) visant à améliorer l'accessibilité des citoyens aux équipements de soins.

### **• UN TERRITOIRE VULNÉRABLE FACE AUX CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE, CAR DÉJÀ EXPOSÉ À DE NOMBREUX RISQUES NATURELS**

**Le réchauffement climatique** se traduit à l'échelle du Sud 54 par une augmentation de + 1,5°C des températures moyennes depuis la fin du 19<sup>e</sup> siècle. Il correspond à un glissement géographique du territoire de 200 à 300 km vers le Sud. Depuis les années 2000, cette tendance est à l'accélération : 2019 a ainsi été la 3<sup>e</sup> année la plus chaude depuis 140 ans, derrière 2014 et 2018. Et selon les projections, le réchauffement devrait s'intensifier.

Par les modifications qu'il implique, le réchauffement climatique agit comme un **amplificateur des aléas naturels** existants et présents sur le Sud54 : multiplication des canicules (par 2 ou 3 d'ici 2050), des sécheresses, des mouvements de terrain et des épisodes d'inondations.

Il s'accompagne également de l'**apparition de nouveaux risques** notamment sur le plan écologique et sanitaire ; dégradation de la qualité de l'air et de l'eau, baisse de la quantité de la ressource en eau, migration d'espèces invasives, essor des maladies vectorielles et des allergies liées aux pollens.

### **• DES NUISANCES MAÎTRISÉES**

**Les sites et sols pollués sont relativement nombreux**, du fait du passé industriel du territoire. Parmi eux, beaucoup sont localisés en milieu urbain ou péri-urbain. Ils peuvent présenter un risque pour les populations à proximité, mais peuvent être également porteurs d'opportunités pour le renouvellement urbain, à condition d'être réhabilités de manière fiable et compatible avec les usages prévus ce qui entraînera de fait un coût supplémentaire pour ces aménagements.

**Les nuisances sonores du Sud54** sont principalement liées aux infrastructures de transports (A31 et A33 en particulier). Le bruit des industries est quant à lui moins bien documenté ; néanmoins étant donné la forte densité d'ICPE, on peut juger que le bruit des industries peut être source de gêne ponctuellement. La mise en œuvre des Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) ainsi que l'amélioration de l'isolation des bâtiments neufs (normes) ou la rénovation du bâti ancien devraient permettre de réduire l'exposition des populations.

**La qualité de l'air** est globalement bonne sur le territoire, mais il subsiste des dépassements de seuil pour certains polluants, tels l'ozone et les PM<sub>2,5</sub> en 2019. La pollution industrielle (oxydes d'azote et dioxyde de soufre) est quant à elle relativement prégnante. La mise en œuvre du SRADDET, des 4 Territoires à Energie Positive (TEPOS), des Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) et Plan Climat Air Energie Territoriaux (PCAET) notamment devrait permettre de poursuivre la baisse observée.

Néanmoins, les évolutions climatiques futures pourraient avoir un impact, notamment sur la pollution à l'ozone et les concentrations de pollen, dont les pics sont favorisés durant les épisodes de forte chaleur. En parallèle, des incertitudes existent sur l'évolution des technologies, comportements, transports collectifs, agriculture rendant difficile de prévoir les variations des émissions liées à ces secteurs. Les émissions industrielles devraient continuer de diminuer, notamment du fait d'une réglementation de plus en plus stricte.

**Concernant les déchets**, le territoire en produit relativement moins que les territoires de comparaison, et le taux de valorisation moyen est encourageant. La tendance est à la baisse des déchets ménagers et à l'amélioration du taux de valorisation. Il existe en effet de nombreux équipements de traitement des déchets. La mise en œuvre du SRADDET (contenant le PRPGD) et du Schéma Régional des Carrières (SRC) encouragera cette tendance et devrait permettre l'atteinte des objectifs nationaux.

## • SANTÉ ET URBANISME : AGIR SUR LA QUALITÉ DU CADRE DE VIE DANS UN CONTEXTE DE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le SCoT détermine les orientations d'urbanisme et d'aménagement du territoire à l'horizon des vingt prochaines années. La prise en compte de la santé et de la qualité de vie y est implicite notamment au travers des orientations prises pour le développement du territoire dans un objectif d'améliorer la qualité et le cadre de vie de ses habitants. Plusieurs axes d'action se dessinent :

- **Le verdissement de notre cadre de vie** par l'intégration de la nature en ville, l'accès aux parcs et jardins, l'omniprésence du vert dans les futurs aménagements (notamment pleine terre), interrogeant le possible conflit à gérer avec les objectifs de densification.
- **La réduction des îlots de chaleur et des nuisances urbaines.**
- **L'adaptation des modes de déplacement** et notamment le travail autour de la place de la voiture en centre-ville, l'organisation du territoire autour de l'armature, l'aménagement pour les nouveaux modes de transport, transports en commun.
- **La réflexion sur l'intégration des risques** (ruissellement...) en amont des choix d'aménagement.
- **La prise en compte des évolutions de l'agriculture** (circuit court, produits de saison, vente directe) la préservation des terres agricoles limitrophes à l'urbanisme, l'intégration de jardins familiaux et vergers en cœur de ville. Lien avec la trame verte et bleue et la préservation du bon fonctionnement des écosystèmes dans leur globalité.

## • SANTÉ ET ACCESSIBILITÉ DES OFFRES DE SOINS

L'accessibilité à l'offre de soin est une composante essentielle de la qualité de vie des habitants et de l'égalité des territoires. Pour ces derniers, elle recèle aussi un enjeu d'attractivité.

### • **Au regard de la situation régionale, une offre et un maillage en équipements et services de santé satisfaisant**

La présence d'un pôle hospitalier de dimension régionale et une offre de santé encore fortement structurée par une armature urbaine bien organisée autour de plusieurs polarités et reliées par un réseau routier et autoroutier assez dense participent à l'accessibilité et donc la qualité de l'offre de santé du territoire.

### • **Des territoires ruraux souffrant d'une accessibilité à l'offre de santé dégradée, cumulant une faible densité de médecins généralistes, aggravée par une diminution de leur nombre**

- Des temps d'intervention des urgences parfois au-delà de 30 minutes (est lunévillois).
- Des implantations des professionnels de santé plutôt concentrées dans les agglomérations urbaines.
- Des territoires concernés également par la pauvreté et la précarité (indice de pauvreté-précarité le plus élevée du 54 sur l'est Lunévillois).

### • **Des services hospitaliers de bon niveau structurés par le pôle hospitalier nancéien, mais des réorganisations qui éloignent les territoires de l'offre hospitalière**

Nancy, 1<sup>er</sup> pôle hospitalier régional grâce à sa capacité d'accueil, ses spécialités et ses équipements de pointe, permet au territoire de bénéficier d'un taux d'équipement hospitalier important. Mais des unités médicales des hôpitaux de proximité (Briey, Toul, Pompey, Groupe3H (Badonviller/ Cirey-sur-Vezouze /Blâmont) menacées de fermeture pour être recentrées sur des hôpitaux plus importants.

### • **Une problématique de renouvellement des praticiens (baisse du nombre et vieillissement des effectifs)**

Une interrogation sur la pérennité de l'offre, en lien avec la problématique de renouvellement des praticiens partant à la retraite en particulier sur le Val de Lorraine et la Lunévillois (+35% des praticiens ont plus de 60 ans) et moins marquée sur la Métropole du Grand Nancy. Globalement, en milieu rural et urbain la baisse des effectifs en médecine générale engagée depuis 2007 s'est poursuivie jusqu'en 2020.

### • **Métropole du Grand Nancy, une offre de soins de premiers recours la plus dense du département, mais fragilisée dans certaines communes.**

La métropole dispose d'une offre dense et bien répartie en médecins généralistes et spécialistes malgré une densité d'infirmiers inférieure d'1/3 de la moyenne des territoires les mieux pourvus. A échelle plus fine, la situation est préoccupante pour certaines communes de la Métropole qui cumulent à la fois le manque ou l'insuffisance et le vieillissement des généralistes.

# LES ENJEUX À DÉBATTRE

## 1<sup>er</sup> temps RÉFLEXION COLLECTIVE (1h00)

- **Un temps de lecture** de l'ensemble des enjeux par l'animateur.
- **Un temps de travail individuel** pendant 10 à 15 minutes, chacun avec l'aide de post-it :
  - Se positionne sur l'ensemble des enjeux (je suis d'accord, je ne suis pas d'accord, je souhaite reformuler, amender...), l'expression doit être libre, il n'y a pas de contrainte de forme à respecter.
  - Les questions sont là pour guider et relancer les débats si nécessaire.
  - Le participant place lui-même ses post-it sous les enjeux correspondant et qui seront préalablement positionnés sur le tableau
- **Un temps d'échange/débat** pendant lequel les intervenants reviennent sur leurs propositions.

## 2<sup>e</sup> temps SYNTHÈSE AVEC LE RAPPORTEUR DE L'ATELIER (15 min)

## 1. RENDRE RÉSILIENT LE TERRITOIRE, EN PARTICULIER LES VILLES, DANS UN CONTEXTE DE CHANGEMENT CLIMATIQUE

**VERDIR LE CADRE DE VIE, ACCÈS AUX PARCS ET JARDINS, OMNIPRÉSENCE DU VERT DANS LES FUTURS AMÉNAGEMENTS (NOTAMMENT PLEINE TERRE), CONFLIT À GÉRER AVEC LA DENSIFICATION**

- Est-ce que le pari de la densification et du verdissement des centres-villes, des bourgs et des villages est antinomique ?

**RÉDUIRE LES ÎLOTS DE CHALEUR ET LES NUISANCES URBAINES (BRUIT, QUALITÉ DE L'AIR), L'HABITAT INSALUBRE ET LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE**

- Comment concilier l'augmentation de la population en centre-ville (logique de densification) et la réduction de l'exposition aux nuisances (qualité de l'air, nuisances sonores).

**ADAPTER LES MODES DE DÉPLACEMENT : RÉFLÉCHIR À LA PLACE DE LA VOITURE EN CENTRE-VILLE, À L'ORGANISATION DU TERRITOIRE, À L'AMÉNAGEMENT POUR LES NOUVEAUX MODES DE TRANSPORT, TRANSPORTS EN COMMUN, AU DÉVELOPPEMENT DU TÉLÉTRAVAIL**

- Quelles sont les décisions prioritaires pour faire évoluer la place de la voiture en ville ?

## 2. VALORISER LES INTERACTIONS VILLE-NATURE

**PARTICIPER À L'ÉVOLUTION DE L'AGRICULTURE (CIRCUITS COURTS, PRODUITS DE SAISON, VENTE DIRECTE) : PRÉSERVATION DES TERRES AGRICOLES LIMITOPHES À L'URBAIN, INTÉGRATION DES JARDINS FAMILIAUX ET VERGERS EN CŒUR DE VILLE**

- Faut-il favoriser sur les territoires une agriculture de proximité ? Si oui comment ?

**PRÉSERVER LA TRAME VERTE ET BLEUE POUR UN BON FONCTIONNEMENT DES ÉCOSYSTÈMES DANS LEUR GLOBALITÉ, RÔLE D'INTERACTION VILLE-NATURE**

- Faut-il développer une trame verte et bleue urbaine ? Si oui comment ?

**PENSER ET DÉVELOPPER L'ACCESSIBILITÉ AUX ESPACES DE LOISIRS ET DE BIEN-ÊTRE (STADE, BALADE, ACCÈS MILIEUX NATURELS, ZONES DE RENCONTRES ET DE SOCIABILISATION)**

- Quels aménagements à quels endroits pour s'assurer d'un développement adapté et juste ?

## 3. RÉDUIRE LES INÉGALITÉS DE SANTÉ

**ANTICIPER LES ÉVOLUTIONS DES PROFESSIONS LIÉES AUX SOINS DANS UN CONTEXTE COVID**

- Quelles évolutions potentielles le territoire doit prévoir pour optimiser les professions de santé ?

**AMÉLIORER L'OFFRE DE SOINS POUR LES TERRITOIRES RURAUX ÉLOIGNÉS**

- Quels sont les secteurs présentant le plus d'enjeux vis-à-vis de cette thématique ?

- RÉVISION -  
• **SCOTSUD54**

ATELIERS DU PROJET  
D'AMÉNAGEMENT  
STRATÉGIQUE